



LE TOUQUET
IMMOBILIER



BAREME DES HONORAIRES LE TOUQUET IMMOBILIER

(Conforme à l'arrêté du 10 janvier 2017)

HONORAIRES HABITATION

10 % du prix de vente de 0 à 100 000 € TTC

6% du prix de vente à partir de 100 001 € TTC

HONORAIRES TERRAIN-FOND DE COMMERCE-LOCAL COMMERCIAL

10% du prix de vente TTC

HONORAIRES CAVE-CELLIER-PARKING

15% du prix de vente TTC

Tous nos honoraires sont à la charge du client vendeur.

*Toutefois, à titre exceptionnel, la commission peut basculer charge « acquéreur ».
Le barème sera alors identique à celui charge « vendeur ».*